

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 2 février 2023

Délibération n°2023/S01/012

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE POUR L'ANNEE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 27 janvier 2023 de Monsieur André MANCIPOZ, Président sortant de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 54

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / CHRQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / De MARVAL Josette / MERCIER Luc / PINARD Patrice / SELLAM Naïma / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / GASMI Samia / MOME Michel / MOUMNI Dounia / TRICARD Perrine / ABSSI Chaouki / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / BENTAJ Abdelaziz / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / EL HADDAD Khaled représenté par GICQUEL Camille / LE NAGARD Marie-France représentée par PERICAT Xavier / SAVRY Gilles représenté par PLOTEAU Jean-François / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / BOURDIER-CHARAF Angéline représentée par KAPLAN Isabelle / LE GAC Thierry représenté par MARE Guillaume / LETIERCE Valérie représentée par RAHAL May / ISABEY Eric représenté par JAUFFRET Anne-Christine / DELACROIX Agnès représentée par MERCIER Luc / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / LAUER Evelyne représentée par PINARD Patrice / RENAULT Sébastien représenté par De MARVAL Josette / AGOUMALLAH Boumédienne représenté par GASMI Samia / BEAUSSIER Julien représenté par ARNOULD Claire / HEMONET Hervé représenté par MOME Michel / MESTRES Valérie représentée par TRICARD Perrine / NARBONNAIS Valentin représenté par BACHELAY Alexis / SOW Fatoumata représentée par CHAIMOVITCH Patrick / MANSERI Sofia représentée par PEREZ Anne-Laure.

ABSENTS : 3

GUILLARD Laurent / LE MOAL Alice / NOEL Laurent (arrivé à 21h34).

EXCUSES : 2

COSTA Catherine / DAD Hicham.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

NOEL Laurent (arrivé à 21h34).

PARTI EN COURS DE SEANCE : 1

TOUMI Délia (partie à 21h10).

Monsieur Ouissam MECHRIA est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

10 FEV. 2023

Le Président

Yves REVILLON



EXPOSE

Considérant que l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine doit adopter son budget primitif du service annexe de l'assainissement avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour 2023 est équilibré à un montant global de 21 221 728,60 €, dont 8 890 255,66 € en section de fonctionnement et 12 331 472,94 € en section d'investissement.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n°2022/S07/026 en date du 8 décembre 2022 portant débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de l'assainissement 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget annexe de l'assainissement 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le projet de budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2023,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'adopter le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2023 dont la balance générale s'établit à 21 221 728,60 € en recettes et en dépenses.

Le budget primitif du service annexe de l'assainissement est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 592 726,59
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	578 959,13
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 885 655,03
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 098 505,21
66	CHARGES FINANCIERES	714 409,70
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
Total général		8 890 255,66

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 510 048,21
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	360 207,45
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00
Total général		8 890 255,66

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 725 750,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 605 722,94
Total général		12 331 472,94

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 885 655,03
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 098 505,21
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 501 347,92
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 545 964,78
Total général		12 331 472,94

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : Document budgétaire.

RESULTAT DES VOTES : UNANIMITE

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Yves REVILLON



Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des
Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine